

Inauguration de l'Observatoire de Rêves et son parcours Agri-Nature

28 juin 2023



Dossier de presse

Table des matières

1. Description	3
1.1 Aménagement de sites.....	3
a) Observatoire de Rèves et son parcours Agri-Nature.....	3
b) Création de trois zones d'immersion temporaire et d'une noue d'infiltration.....	5
1.2 Mobilité.....	5
1.3 Renforcement de la biodiversité : maillage vert et bleu	6
2. Les parties impliquées	7
3. Financement	7
4. Contact.....	8
5. Photos disponibles pour la presse	8

**Contact : Jean-Christophe LECOMTE : Tél : 0478/38-00-88 –
jeanchristophe.lecomte@spw.wallonie.be**

1. Description

Le périmètre de remembrement de « Rèves » (dernier remembrement), dont l'acte a été signé en 2014, s'étend sur une superficie de 1 380 ha sur les communes de Nivelles, Genappe, Pont-à-Celles et Les Bons Villers.

Les travaux réalisés consécutivement à la signature de l'acte du remembrement concernent les communes de Pont-à-Celles et Les Bons Villers. Ceux-ci comprennent :

- ✓ l'aménagement des sites le long de la Rampe et du Sart à Rèves par la création de l'Observatoire de Rèves et son parcours Agri-Nature
- ✓ la réalisation de trois zones d'immersion temporaire et d'une noue d'infiltration
- ✓ des améliorations de voiries existantes
- ✓ des créations de chemins agricoles
- ✓ la remise en culture de vestiges d'anciens chemins
- ✓ la restauration de la mare à proximité de l'Observatoire
- ✓ des plantations d'essences indigènes

1.1 Aménagement de sites

a) Observatoire de Rèves et son parcours Agri-Nature

L'observatoire de Rèves et son parcours didactique Agri-Nature ont été créés dans une zone naturelle de 1 ha 72 qui a été attribuée dans le cadre du remembrement de « Rèves » à la Commune des Bons Villers. Ceux-ci s'intègrent dans une boucle de promenade d'environ 4 km créée le long de la Rampe (cours d'eau de deuxième catégorie) et du Sart (cours d'eau de troisième catégorie) parcourant les communes des Bons Villers et de Pont-à-Celles. Ceux-ci ont fait l'objet d'une scénographie d'exception par Monsieur Daniel Steenhaut avec pour objectif de mettre en valeur la complémentarité entre la nature et l'agriculture.

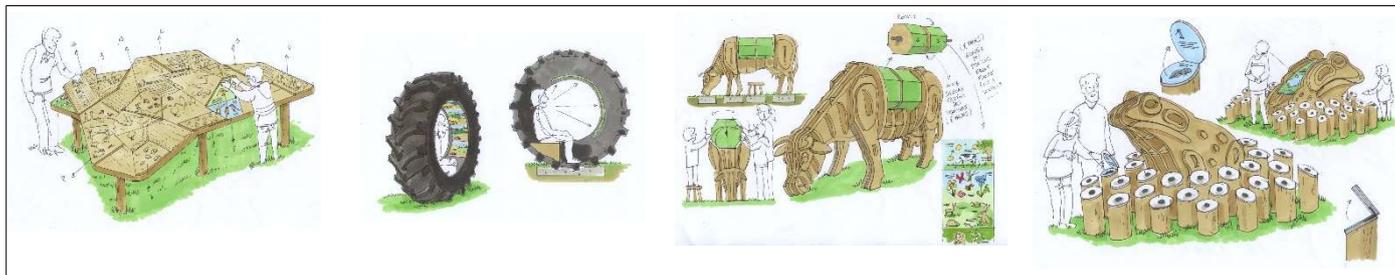
Plus précisément, cet observatoire se décline sous la forme d'un observatoire « école » en bois destiné à la sensibilisation des enfants à l'égard de la faune et de la flore ainsi qu'à l'éducation à l'environnement.



Observatoire de Rèves
Source : SPW ARNE

A l'intérieur de cet observatoire, on retrouve des nichoirs refuges, différents supports pédagogiques ainsi que des cadres interactifs dédiés à l'observation et aux animations.

Le parcours Agri-Nature est, quant à lui, un chemin didactique de 1,2 m de large qui permet d'accéder à l'observatoire et s'étend sur une longueur de 370 m. Ce parcours en passerelles de châtaigner et en schiste rouge dénote par la présence de modules pédagogiques originaux disposés à différents endroits le long de la Rampe.



Modules extérieurs présents sur le parcours Agri-Nature

Source : SPW ARNE - Illustrations de D. Steenhaut

Au départ de l'observatoire, en empruntant la passerelle, le promeneur découvre un petit embranchement (tige de la fleur) qui l'invite à rejoindre une plateforme d'animation en forme de fleur implantée au cœur de la mare. Chaque pétale de la fleur offre un espace d'animation surplombant à la bonne saison, les plantes typiques de la zone humide et les parties d'eau libre de la mare. Observations de pontes de batraciens, de libellules, pêche d'organismes aquatiques... pourront être pratiquées à cet endroit !



Plateforme en bois en forme de fleur à proximité de la mare

Source : SPW ARNE - Illustration de D. Steenhaut

Aussi, ce parcours Agri-Nature se distingue par la présence d'un module extérieur en forme de vache en taille réelle. Cette vache est munie de différents panneaux didactiques et de tambours de manière à sensibiliser les plus jeunes au grand intérêt écologique de nos prairies permanentes et de nos prés de fauche. Les plus petits enfants auront l'opportunité de monter sur un tabouret (réplique sécurisée d'un tabouret de traite), solidement scellé dans le sol.

Un réel pneu de tracteur peut également être rencontré sur le parcours afin d'attirer l'attention du grand public sur les enjeux écologiques de la gestion durable des cultures agricoles. L'intérieur du pneu est équipé d'une banquette d'assise invitant essentiellement les enfants (mais pourquoi pas les adultes, si le diamètre du pneu le permet) à venir découvrir les contenus visuels et pédagogiques.

Autre module extérieur à découvrir pour comprendre les enjeux du paysage agricole : la table de paysage ! Cette grande table se compose d'une mosaïque de milieux richement illustrée au moyen de clapets tels que : prairies, cultures, vallons humides, ruisseaux, haies...

Enfin, une autre originalité du parcours est la tête de grenouille émergeant au milieu d'une ponte en vue de renforcer l'intérêt écologique porté à nos zones humides à partir d'emboitements de panneaux didactiques découpés selon les formes anatomiques du batracien.

Outre sa fonction de chemin de promenade, ce parcours Agri-Nature est agrémenté de plantes indigènes dans sa zone rivulaire et constitue une barrière physique pour la protection du cours d'eau. Ce chemin contribue à l'amélioration de la qualité biologique du cours d'eau dans cette zone fortement érodée d'un point de vue biodiversité.

L'Observatoire de Rèves et son parcours Agri-Nature sont accessibles au grand public sur demande auprès de la Commune des Bons Villers (Personne de contact : Ingrid Lavendy - 071/858.113 ou ingrid.lavendy@lesbonsvillers.be).

b) Création de trois zones d'immersion temporaire et d'une noue d'infiltration

La lutte contre l'érosion des sols est une préoccupation majeure en agriculture. Il s'agit de réduire la perte du « capital du sol » et de protéger les espaces en aval. Via la réalisation d'aménagements (zones d'immersion temporaire, bassins d'orage...) et la mise à disposition du foncier nécessaire, des solutions intégrées ont été proposées de manière à lutter contre les inondations et les coulées boueuses.

✓ La zone d'immersion temporaire : une prairie inondable et pâturable

La Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) prend la forme d'un terrain agricole ou naturel proche d'un cours d'eau qui se retrouve sous eaux de manière momentanée. Par la surface inondable disponible, la ZIT tamponne les variations de débit de la rivière et limite donc les inondations. Ce type d'aménagement est multifonctionnel. Il cumule plusieurs usages et permet de rentabiliser au mieux l'espace public.

Dans le cadre du périmètre de remembrement de Rèves, trois ZIT en vallon sec ont été implantées de manière à capter les ruissellements des parcelles avoisinantes au niveau de la Commune des Bons Villers.

Les deux premières ZIT d'une capacité de stockage de 3 200 m³ et de 7 000 m³ s'étendent respectivement sur une superficie de 80 ares et de 60 ares aux formes organiques et dimensionnées pour faire face à une crue dont la période de retour est de 50 ans. Celles-ci ont été créées par terrassement (déblais et remblais) et sont composées d'un plan d'eau permanent destiné à favoriser la biodiversité en milieu humide. Une barrière anti-boue en miscanthus a été implantée pour chacune de ces ZIT.

La troisième ZIT d'une capacité de stockage de 6 200 m³ a été créée sur base d'une servitude d'inondation et a été dimensionnée pour une récurrence centenaire. Cette ZIT est composée de trois vallons équipés de dispositifs de régulation qui inondent la parcelle agricole en cas de forte pluie.

✓ La noue d'infiltration

Une noue d'infiltration (dépression du sol servant au recueil, à la rétention et à l'infiltration des eaux pluviales) a été créée pour protéger le quartier de la rue de l'Égypte.

1.2 Mobilité

L'exécution des travaux au sein du périmètre de remembrement de Rèves a permis de repenser l'ensemble du réseau de voiries agricoles et de chemins de promenade à l'intérieur de celui-ci. C'était une opportunité de répondre aux attentes des multiples utilisateurs ruraux que ces besoins soient professionnels pour les agriculteurs ou tournés vers la vie quotidienne et les loisirs (marcheurs...).

En concertation avec les communes concernées (Commune des Bons Villers et de Pont-à-Celles), l'exécution des travaux a permis de procéder à :

- ✓ l'amélioration et la création de **2 900 mètres** de voiries de 3 mètres destinées à desservir le charroi agricole
- ✓ la remise en culture de vestiges d'anciens chemins sur une distance totale de **2 000 mètres**
- ✓ la création de **2 650 mètres** de chemin de promenade empierré (schiste rouge) et en bois d'une largeur de 1,2 mètre intégré dans la boucle de promenade le long de la Rampe et du Sarts à Rèves

1.3 Renforcement de la biodiversité : maillage vert et bleu

Le maintien ou la recréation de milieux ou d'éléments naturels (mares, haies, bosquets, bois...) est un enjeu fort. Cependant, ceci doit se faire de manière cohérente et intégrée avec les éléments existants. C'est là toute l'idée de la notion de réseau ou de maillage écologique que de connecter les milieux entre eux de manière à assurer un bon fonctionnement des écosystèmes.

Dans le cadre des travaux réalisés, la reconstitution du réseau écologique s'appuie sur le maillage vert pour la végétation et le maillage bleu pour ce qui a trait aux milieux aquatiques et aux zones humides.

> Le maillage vert

Près de 3 800 plants forestiers et baliveaux ainsi que 83 arbres haute-tige ont été plantés au niveau des communes de Pont-à-Celles et des Bons Villers, en ce compris 2500 plants forestiers, 30 baliveaux et 16 arbres haute-tige pour le parcours Agri-Nature.

Une opération citoyenne « Days For Nature » de plantation de ligneux indigènes sera organisée dans le courant du mois de novembre 2023 au sein du périmètre de remembrement de Rèves.



> Le maillage bleu : restauration de la mare

Les zones humides présentent de multiples intérêts. Elles abritent souvent une abondante biodiversité, jouent un rôle de régulation et d'épuration des eaux. La création de ce type de milieu apporte donc une plus-value importante.

La mare située à proximité de l'Observatoire de Rèves a fait l'objet de travaux de restauration et d'agrandissement pour tripler sa superficie. Celle-ci est accompagnée d'une plateforme d'animation en forme de fleur qui permet l'observation de ce milieu riche en biodiversité. Il est à noter que les trois zones d'immersion temporaire, en plus de leur fonction de lutte contre les inondations et les coulées boueuses, viennent également compléter ce réseau de milieux humides.

2. Les parties impliquées

Pour la réalisation de ces travaux faisant suite au remembrement de Rèves, de nombreux intervenants se sont mis autour de la table.

La DAFoR

La Direction de l'Aménagement Foncier Rural (DAFoR) a pour mission l'aménagement de l'espace agricole et rural via l'aménagement foncier rural, la création de voiries agricoles, la construction de dispositifs anti-érosion et de lutte contre les inondations. La DAFoR est également en charge de la politique foncière agricole régionale. La DAFoR fait partie de l'administration de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement et de l'environnement (ARNE) du Service Public de Wallonie. La DAFoR compte 60 agents répartis sur 4 sites en Wallonie. Celle-ci dirige les études et les travaux commandités par le Comité de remembrement de Rèves pour ensuite les remettre en gestion à ses différents partenaires.

Le Comité de remembrement de Rèves

Le Comité de remembrement est le maître d'œuvre de l'opération et des travaux qui sont réalisés dans le cadre du périmètre de remembrement de Rèves.

Les Communes des Bons Villers et de Pont-à-Celles

Un partenariat financier a été établi avec les Communes des Bons Villers et de Pont-à-Celles à hauteur de 80% pour l'aménagement de sites et plantations et de 60 % en ce qui concerne les autres aménagements (voiries...). Une fois les travaux finalisés, les sites aménagés seront remis en gestion auprès des communes concernées.

Le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole du SPW

Le Département de l'Etude du Milieu Naturel et Agricole du SPW a participé à l'analyse du projet et a assuré un suivi faunistique et floristique.

Contrat Rivière Sambre : collaboration en matière de gestion des cours d'eau.

Notté A&E SC SPRL : auteur de projet.

SA Eecocur : entreprise adjudicataire des travaux.

Les travaux réalisés par **SA Eecocur** ont été réalisés en collaboration avec de nombreux sous-traitants.

IN-Plano SPRL : coordinateur sécurité-santé.

3. Financement

Un déploiement de moyens au service de la ruralité !

Budget total des travaux (TVAC) : 1.560.000 €

Les travaux sont financés par la Région wallonne, à hauteur de 80% pour l'aménagement de sites et plantations et de 60 % en ce qui concerne les autres aménagements (voiries ...). Le solde est pris en charge par les Pouvoirs subordonnés (Commune des Bons Villers et de Pont-à-Celles).

4. Contact

Monsieur Jean-Christophe LECOMTE

Gsm : 0478/38.00.88

Courriel : jeanchristophe.lecomte@spw.wallonie.be

Direction de l'Aménagement Foncier Rural

Service Extérieur de Mons

Boulevard Winston Churchill, 28 à 7000 Mons

5. Photos disponibles pour la presse



Photo 1 : Observatoire de Rêves



Photo 2 : Observatoire de Rêves et passerelle en bois du Parcours Agri-Nature



Photo 3 : Vue d'ensemble (Observatoire de Rêves et son parcours Agri-Nature avec un focus sur la plateforme en forme de fleur surplombant la mare)



Photo 4 : Vue sur la plateforme en forme de fleur depuis l'Observatoire



Photo 5 : Plateforme en bois en forme de fleur



Photo 6 : Plateforme en bois en forme de fleur



Photo 7 : Vue générale avec l'Observatoire de Rêves, un tronçon du parcours Agri-Nature et la plateforme d'observation de la mare



Photo 8 : Plateforme en bois en forme de fleur



Photo 9 : Module extérieur sous forme de « Grenouille » : en construction



Photo 10 : Module extérieur sous forme de « Vache » : en construction

Source Photos : SPW ARNE

Les images en haute définition sont disponibles sur demande auprès de Jean-Christophe LECOMTE (Gsm : 0478/38.00.88 ou jeanchristophe.lecomte@spw.wallonie.be).